

CONSIGNES POUR LE MEMOIRE 2017-2018

Le mémoire doit être remis en **4 exemplaires** :

- 1 à transmettre au tuteur pédagogique
- 2 à transmettre aux rapporteurs (1 à chaque rapporteur)
- 1 à transmettre à la bibliothèque

Une version numérique à envoyer par mail au secrétariat pédagogique

Il ne doit pas dépasser 50 pages (il n'y a pas de police de caractères imposée mais des tailles de police type Arial 11, Times 11 ou 12, en interligne 1.5 indiquent le format attendu).

Au-delà des 50 pages de texte, de vraies annexes sont possibles, sans dépasser 5 annexes et une dizaine de pages maximum.

Un résumé structuré doit également être remis au même moment.

Il doit être le plus court possible (2 pages maximum) et mentionner :

- Les nom et prénom de l'étudiant
- Le titre du mémoire, l'année universitaire
- Une synthèse du travail comportant :
 - Introduction
 - Matériel
 - Méthode
 - Résultats
 - Discussion
 - Conclusion